# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 2.2

## FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Les 22 et 23 mai 2014, la Ligue de l’Enseignement de la Loire organisera le 15ème "Printemps du jeune théâtre ligérien" à Saint-Etienne, dans le cadre de ses animations en direction des collèges et des lycées.

En amont de ces journées, deux rencontres sont prévues, au nord et au sud du département, permettant un échange entre les élèves et les enseignants participants, chaque troupe présentant devant les autres 15 à 20 minutes de son spectacle.

Un jury sélectionnera sur cette base, les troupes qui se produiront à Saint-Etienne.

Pour faire face aux frais d’organisation de cette manifestation et notamment aux frais de transport des troupes des collèges et lycées, la Ligue de l’Enseignement de la Loire a sollicité l’octroi d’une subvention de 300 € de la part de la ville de Riorges, le collège Albert Schweitzer participant à cette opération.**"**

A ce titre et compte tenu de l’intérêt qu’il y a à soutenir ce genre d’initiative visant à promouvoir les arts du théâtre auprès des adolescents, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d’une subvention exceptionnelle de **300 €** à la Ligue de l’Enseignement de la Loire.

ADOPTE à l'unanimité.